

Aussi est-ce pour nous être détournés de vous, ô mon Dieu, nôtre véritable lumière, que nous, qui sommes, de la part de l'ame, des creatures spirituelles aussi-bien que les Anges, nous nous sommes vûs autrefois dans un état où nous n'étions que *tenebres*; & ce sont les restes de ce qu'il y avoit en nous de tenebreux, qui font encore presentement toutes nos peines. Ils nous en feront même toujours, jusqu'à ce que par la grace de vôtre Fils unique, nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, nous soyons devenus *vôtre justice*; c'est-à-dire, cette *justice parfaite*, que le Prophete compare à la hauteur des montagnes, & qui nous rendra de dignes objets de vôtre amour: au lieu que dans cet état, où nous n'étions qu'un *abîme tenebreux*, par un effet de vos justes jugemens, nous étions les objets de vôtre colere.

Eph. 1. 2.  
D'où  
viennent  
toutes nos  
peines.

Pf. 37.

### CHAPITRE III.

Ce que l'Ecriture nous veut faire entendre, quand elle dit; que Dieu commanda que la lumière fût faite. Par où les natures spirituelles devinrent lumière.

4. QUANT à ce que l'Ecriture nous rapporte, que tout au commencement de la creation particuliere de chaque espece de choses, vous dites, que la lumière soit faite, & qu'aussi-tôt la lumière fut faite; je croy qu'on le peut entendre de la creature spirituelle, qui étoit déjà quelque chose de vivant, & de capable d'être éclairé de vôtre lumière. Mais comme elle n'avoit pû meriter que vous la fîssiez ce qu'elle étoit d'abord; elle n'a pû meriter non plus, que vous la missiez dans l'état où elle est presentement que vôtre lumière l'éclaire. Or tant qu'elle seroit demeurée *informe*, comme elle étoit d'abord (a), elle vous auroit toujours été desagréable; & elle n'a pû vous plaire, que lors-

Gen. 1. 3.

(a) Voyez le chapitre 10. vers le milieu